

Fiche Avis systématique

Note: La présente fiche ne comprend pas les questions de dépistage pour les patients qui ont demandé l'aide médicale à mourir (AMM). Recours à l'AMM : Formulaire d'admission préalable au protocole.

Apposez la plaque d'adressographe/l'autocollant du patient ici ou répondez aux questions 2 à 6 ci-après

Appel fait par : _____ Signature : _____

Remplissez le présent formulaire avant d'appeler le RTDV et assurez-vous d'**avoir en main le dossier du patient**.

1. N° de tél. de l'unité : _____ N° de téléc. de l'unité : _____
 2. Nom du patient : _____
 3. Date de naissance : JJ ____ MM ____ AAAA ____
 4. Sexe : Femme Homme Genre auquel la personne s'identifie, si autre : _____
 5. Numéro du dossier médical (c.-à-d. « numéro-J » ou « numéro-sh » du patient, etc.) : _____
 6. N° de carte Santé de l'Ontario : _____ Code de version : _____
 7. Le patient est-il ventilé (y compris BiPAP®/CPAP)? : Non Oui Si Oui, indiquez si ETT, BiPAP®, ou CPAP
 8. Heure du décès : JJ ____ MM ____ AAAA ____ HH : MM ____
 9. Des personnes étaient-elles présentes lors du décès? : Oui Non Si non, dernière fois où la personne a été vue vivante: _____
 10. Antécédents cliniques : Utilisez la liste de droite pour indiquer les problèmes de santé
 11. Cause suspectée du décès (p.ex. AVC) : _____ Si Cancer, type : _____
 12. Mécanisme de décès (p.ex. accident de véhicule) : _____
 13. Date d'entrée/admission à l'hôpital : JJ ____ MM ____ AAAA ____ HH : MM ____
 14. Date/heure d'intubation (le cas échéant) : JJ ____ MM ____ AAAA ____ HH : MM ____
 15. Date/heure d'extubation (le cas échéant) : JJ ____ MM ____ AAAA ____ HH : MM ____
 16. Nom du subrogé : _____ Relation : _____
- N° de tél. cell : _____ N° de tél. a domicile : _____ Autre numéro: _____

Note: L'admissibilité au don est évaluée par le RTDV au cas par cas.

- VIH
- Hépatite B
- Hépatite C
- C. diff (actuel)
- ESB (vache folle)
- Rage
- Tuberculose
- Alzheimer
- Parkinson
- SLA
- SEP
- Leucémie
- Lymphome
- Sepsie documentée
- Précautions d'isolation
- Aucon antécédent connu

Le RTDV peut poser d'autres questions de dépistage.

Remplissez la fiche Prochaines étapes ou ayez en main le dossier pour répondre à des questions telles que les suivantes : antécédents médicaux, réflexes du tronc cérébral, signes vitaux, médicaments, antibiotiques dans les 2 dernières semaines, valeurs de laboratoire les plus récentes, température, cultures, radiographie du thorax, taille, poids, médecin de famille, dossier du coroner, solution intraveineuse dans la dernière heure avant le décès ou produits du sang dans les 48 dernières heures

Numéro du RTDV :

Documentez conformément à la politique de l'hôpital



Resultat du dépistage

<p>USI/SU Patients ventilés</p> <p><i>Avant l'arrêt de la thérapie de des fonctions vitales</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Admissibilité au don d'organes Merci de ne pas discuter du don avec la famille. <u>Le RTDV parlera à famille au moment approprié</u>. Veuillez rappeler le RTDV pour l'informer de tout changement survenu dans l'état ou le plan de soins du patient.</p> <p><input type="checkbox"/> Admissibilité possible au don de tissus <u>Rappelez dans l'heure suivant le décès</u>. Le dépistage en vue du don de tissus doit inclure les renseignements médicaux de votre patient au moment du décès.</p> <p><input type="checkbox"/> Non-admissibilité au don d'organes ou de tissus Aucun rappel requis au moment du décès.</p>
<p>Toutes les unités <i>Dans l'heure suivant l'asystole</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Admissibilité au don de tissus Ne soulevez pas la question du don avec la famille. Un coordonnateur du RTDV discutera du don avec la famille par téléphone. Si la famille est présente, la pratique exemplaire consiste à mettre en rapport le RTDV et le subrogé <u>avant son départ de l'hôpital</u>. Des exemples visant à entamer cette conversation figurent au verso de cette page.</p> <p><input type="checkbox"/> Non-admissibilité au don de tissus</p>

Quand informer le Réseau Trillium pour le don de vie :

Un coordonnateur du RTDV et un médecin appuyant les dons sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Appelez le RTDV au 1-877-363-8456 ou au 416-363-4438 : Appuyez sur "1" pour les dons d'organes ou sur "2" pour les dons de tissus

USI/SU Unités avec patients ventilés	Patients ventilés (tous les âges) →	<p>Appelez le RTDV pour les patients qui ont demandé l'aide médicale à mourir (AMM) après la première confirmation de l'admissibilité et pour tous les patients ventilés, notamment les patients sous ventilation non invasive essentielle au maintien de la vie (p. ex. BiPAP®/CPAP), qui répondent à l'un ou l'autre des critères suivants.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>G</th> <th>I</th> <th>F</th> <th>T</th> <th>+</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pronostic grave ou échelle de Glasgow = 3</td> <td>Lésion cérébrale grave ou blessure ou maladie incurable</td> <td>La famille/le patient a engagé la discussion du don ou arrêté du maintien des fonctions vitales</td> <td>Limité par la thérapie, désescalade du traitement ou discussion prévue concernant l'arrêt du maintien des</td> <td>Patients ayant demandé l'AMM—après la première confirmation de l'évaluation de l'admissibilité</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Rappelez dans les cas suivants : Déclin de l'état neurologique ou changement apporté au plan de soins</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;">Rappelez dans un délai d'une heure de l'asystole à la demande du RTDV afin d'évaluer l'admissibilité au don d'organes</p>	G	I	F	T	+	Pronostic grave ou échelle de Glasgow = 3	Lésion cérébrale grave ou blessure ou maladie incurable	La famille/le patient a engagé la discussion du don ou arrêté du maintien des fonctions vitales	Limité par la thérapie, désescalade du traitement ou discussion prévue concernant l'arrêt du maintien des	Patients ayant demandé l'AMM—après la première confirmation de l'évaluation de l'admissibilité
	G	I	F	T	+							
Pronostic grave ou échelle de Glasgow = 3	Lésion cérébrale grave ou blessure ou maladie incurable	La famille/le patient a engagé la discussion du don ou arrêté du maintien des fonctions vitales	Limité par la thérapie, désescalade du traitement ou discussion prévue concernant l'arrêt du maintien des	Patients ayant demandé l'AMM—après la première confirmation de l'évaluation de l'admissibilité								
Patients non ventilés (tous les âges) →	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque la question du don est soulevée par la famille/le patient Lorsque le patient ayant demandé l'AMM a reçu une première confirmation de l'évaluation de l'admissibilité Dans l'heure suivant le décès 											
Étages Unités avec Patients non ventilés	Appelez le RTDV pour tous les patients de 79 ans et moins →	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque la question du don est soulevée par la famille/le patient Lorsque le patient ayant demandé l'AMM a reçu une première confirmation de l'évaluation de l'admissibilité Dans l'heure suivant le décès 										

Note: Avisez le RTDV d'un décès néonatal à l'âge gestationnel corrigé de 36 semaines et plus

Exemples de phrases suggérées pour mettre en contact les patients/subrogés avec le RTDV, s'il y a lieu :

Lorsque la famille demande « Que faisons-nous maintenant? » :

« L'une des prochaines étapes pour la famille consiste à parler avec un coordonnateur du Réseau Trillium pour le don de vie afin de faciliter certaines des décisions que vous devrez prendre. Nous pouvons organiser cette rencontre dans quelques minutes ou avant que vous quittiez l'hôpital. »

Normaliser :

« Dans le cadre des soins en fin de vie et pour faciliter certaines des décisions qui doivent être prises, nous prenons des mesures pour que les familles parlent à un coordonnateur au téléphone. Nous pouvons le faire dans quelques minutes ou avant que vous quittiez l'hôpital. »

Si le patient ou la famille pose des questions sur le don d'organes et de tissus :

« Nous allons communiquer avec le Réseau Trillium pour le don de vie pour déterminer si un don est possible. Son personnel pourra discuter du don avec vous. »

Comment répondre si le patient ou la famille a des questions sur les personnes admissibles à faire un don et les critères d'admissibilité :

« Les membres du personnel du RTDV sont des spécialistes dans ce domaine. Les critères sont mis à jour fréquemment, ce qui fait que nous nous fions sur leur expertise à cet égard. »

Si le patient ou la famille dit « Je ne veux pas parler au RTDV » ou « Je ne veux pas faire de don » sans avoir parlé au RTDV :

« Nous encourageons tous les patients/subrogés à parler au RTDV car les gens ne sont pas toujours au courant des nouveaux renseignements sur qui peut obtenir de l'aide ou ils pourraient mal comprendre le processus. »